



REPUBLIQUE FRANCAISE

2025-98

DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME  
COMMUNE DE ST SIGISMOND DE CLERMONT  
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 SEPTEMBRE 2025

Convocation du 22 septembre 2025 – Transmise le 22 septembre 2025 – Affichée le 22 septembre 2025

\* \* \* \* \*

-----

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT SIGISMOND DE CLERMONT convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à SAINT SIGISMOND DE CLERMONT, sous la Présidence de Madame Bernadette OCTEAU, Maire

**PRESENTS** : MMES Bernadette OCTEAU, Henriette ROUAN, Annie GRAVELLE, Georgette CARLIER,  
MM. Bernard POTIER, Olivier BAUDOUIIN, Stéphane CASSIAU

**ABSENT EXCUSÉ** : MM. Fabien ROUSSEAU, Christophe MARRIER

Madame Annie GRAVELLE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 30 juin 2025. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

<u>Délibérations étudiées en séance</u>	<u>Objet</u>	<u>Décisions</u>
17402DE2909202501	Décision Modificative n°1	Approuvée
17402DE2909202502	Autorisation de prise en charge et de répartition des frais de la mission "accompagnement dossier de retraite" d'un agent des services techniques	Approuvée
17402DE2909202503	Avis sur la modification des statuts du Syndicat Intercommunal A Vocation Unique (SIVU) LES P'TITS LOUPS	Approuvée

**DELIBERATION N° 17402DE2909202501 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Madame le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de faire des ajustements des crédits du budget primitif de la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de modifier les lignes budgétaires comme suit :

**Décision modificative - 1-MAIRIE ST SIGISMOND CLERMONT - 2025**  
**DM N°1 - 29/09/2025**

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article(Chap)</i> - Opération	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap)</i> - Opération	<i>Montant</i>
202 (20) : Frais études, élab. Modif. Et rév. doc. Urban. - 149	13 110,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	67 110,00
2138 (040) : Autres constructions	54 000,00		
<b>Total dépenses :</b>		<b>Total recettes :</b>	<b>67 110,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article(Chap)</i> - Opération	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap)</i> - Opération	<i>Montant</i>
023 (023) : Virement à la section d'investissement	67 110,00	72 (042) : Production immobilisée	54 000,00
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	54 000,00		
65888 (65) : Autres	- 67 110,00		
<b>Total dépenses :</b>		<b>Total recettes :</b>	<b>54 000,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>121 110,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>121 110,00</b>

**DELIBERATION N° 17402DE290920252 : AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE ET DE REPARTITION DES FRAIS DE LA MISSION "ACCOMPAGNEMENT DOSSIER DE RETRAITE" D'UN AGENT DES SERVICES TECHNIQUES**

Le Conseil Municipal de Saint-Sigismond-de-Clermont,

- Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) propose une mission d'accompagnement pour la préparation des dossiers de retraite des agents territoriaux.
- Considérant que l'agent des services techniques, employé en collaboration par les communes de Saint-Sigismond-de-Clermont (17h), Saint-Grégoire-d'Ardennes (10h) et Allas-Bocage (12h), part à la retraite au 1er novembre 2025.
- Considérant que les trois communes ont décidé de recourir à cette prestation du CDG17, dont le montant s'élève à **964,25 €**.
- Considérant l'accord des maires pour une répartition de ces frais au prorata du nombre d'heures de travail de l'agent dans chaque commune.
- Considérant que la commune de Saint-Sigismond-de-Clermont, en tant que commune ayant le plus grand nombre d'heures, sera facturée de la totalité de la dépense.

Calcul de la répartition :

- Total des heures :  $17 + 10 + 12 = 39$  heures.
- Participation de Saint-Sigismond-de-Clermont :  $964,25 \times (17/39) = 420,32$  €.
- Participation de Saint-Grégoire-d'Ardennes :  $964,25 \times (10/39) = 247,24$  €.
- Participation d'Allas-Bocage :  $964,25 \times (12/39) = 296,69$  €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide et autorise Madame le Maire à :

1. Mandater la dépense de **964,25 €** pour la mission du CDG17 en l'imputant sur le budget principal, au compte n°622 (Rémunérations d'intermédiaires et honoraires).
2. Émettre des titres de recette pour les montants des participations des autres communes : **247,24 €** pour Saint-Grégoire-d'Ardennes et **296,69 €** pour Allas-Bocage. Ces recettes seront imputées sur le budget principal, au compte n° 70875 (Remboursements de frais par les communes membres du Groupement de commune à Fiscalité Propre (GFP)).

**DELIBERATION N° 17402DE290920253 : AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) LES P'TITS LOUPS**

Madame le Maire informe l'assemblée que le SIVU LES PTITS LOUPS, dont la commune est membre, a approuvé la modification de ses statuts lors de la séance du Comité Syndical du 10 juillet 2025. Cette révision statutaire est rendue nécessaire par l'introduction de la notion d'**Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant** par la Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi. Depuis le 1er janvier 2025, les communes doivent assurer le **Service Public de la Petite Enfance (SPPE)**, tel que défini dans l'article L. 214-1-3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

Le SIVU, qui a déjà pour objet l'organisation, la gestion et le fonctionnement des activités liées à l'Enfance, à la Jeunesse et à la Petite Enfance, a décidé de prendre cette nouvelle compétence afin d'assurer les missions du SPPE. Ces missions incluent :

- Le recensement des besoins des enfants de moins de trois ans et de leurs familles.
- L'information et l'accompagnement des familles.
- La planification du développement des modes d'accueil.
- Le soutien à la qualité des modes d'accueil.

Madame le Maire précise que le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur cette modification. Un exemplaire des statuts modifiés est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Article 1** : Émet un **avis favorable** à la modification des statuts du SIVU LES P'TITS LOUPS, telle qu'approuvée par le Comité Syndical du 10 juillet 2025.

**Article 2** : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## QUESTIONS DIVERSES :

### 1 – SITUATION FINANCIERE 2024 DE LA COMMUNE

La Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) de la Haute-Saintonge, a adressé à Mme le Maire un mail en date du 10 septembre relatif à la valorisation financière de St Sigismond. Ce mail est accompagné d'un document de valorisation financière et fiscale 2024 remis à chacun des membres du conseil municipal qui en prennent connaissance.

Mme le Maire donne lecture de ce mail de la CDL. Selon les éléments transmis, il apparaît que la situation financière de la commune est satisfaisante.

### 2 – PLAQUES INFORMATION FINANCEMENT ETAT ET DEPARTEMENT

Il s'agit pour la construction du local associatif et la rénovation de la toiture de l'église d'apposer sur chacun de ces bâtiments une plaque précisant que les travaux ont été financés, pour partie, par l'Etat et le Département. Ces plaques ne pourront être scellées que lorsque les travaux seront parfaitement achevés. Ceux de l'église sont prévus pour fin octobre 2025 et ceux du local associatif sont en cours.

### 3 – EDITION 2026 DU PETIT JOURNAL COMMUNAL

Par courrier du 4 septembre 2025, Hélène Lemesle, sous-préfète de Jonzac, a fait savoir qu'en période pré-électorale de 6 mois avant les élections municipales fixées les 15 et 22 mars 2026, la possibilité pour une commune de valoriser ses actions à l'approche d'un scrutin est encadrée. Ainsi, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une commune ne peut être organisée.

Sachant que le Petit Journal serait susceptible de faire apparaître des publications contraires aux dispositions énoncées ci-dessus, le conseil municipal a décidé de reporter l'édition 2026 du Petit Journal après les élections municipales.

Un avis d'information en ce sens sera déposé dans chacune des boîtes aux lettres des Sigismonais le moment voulu.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H00.

La Secrétaire de Séance



Annie GRAVELLE

Le Maire




Bernadette OCTEAU